

RAPPORT ANNUEL

Conseil d'établissement
2023-2024

École secondaire Louis-Riel



ÉCOLE SECONDAIRE
LOUIS-RIEL

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE du conseil d'établissement

Nous, les membres du conseil d'établissement de l'école secondaire Louis-Riel, avons été mobilisés tout au long de l'année scolaire 2023-2024 afin de mener à bien notre mandat. Nous avons fait preuve d'un grand engagement, avec pour objectif commun de favoriser le bien-être et la réussite des élèves.

Ainsi, nous avons collaboré et pris des décisions sur une grande variété de sujets. Bien que ce rapport annuel dresse le bilan de nos activités et de nos décisions, il ne peut refléter toute la qualité de nos échanges, de même que notre assiduité et notre rigueur collectives.

Située dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à Montréal, l'école Louis-Riel est fréquentée par une grande diversité d'élèves. Elle offre une variété d'options et de programmes éducatifs, ainsi que de nombreux services et activités.

Environ 1 450 élèves y sont scolarisés. L'équipe-école est composée d'environ 90 enseignantes et enseignants, ainsi que de quelque 50 membres du personnel professionnel, de soutien et de direction.

À titre de présidente, j'aimerais remercier toutes les personnes ayant apporté leur contribution, soutenue ou ponctuelle, à notre conseil d'établissement : élèves, personnel enseignant, direction, membre de la communauté, et parents membres, substituts et invités. Leur participation active s'est révélée essentielle à notre succès collectif.

Je tiens à souligner la contribution exemplaire de chacun des membres au conseil d'établissement. J'espère que les personnes élues l'an prochain seront aussi investies que celles que j'ai eu le plaisir de côtoyer au cours des dernières années.



Marilaine Bolduc-Jacob
Présidente du conseil d'établissement 2023-2024
École secondaire Louis-Riel

Table des matières

1. Présentation du conseil d'établissement	4
1.1 Liste des membres du conseil d'établissement.....	4
1.2 Liste des parents substitués.....	4
2. Bilan des activités du conseil d'établissement.....	4
2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement	4
2.2 Activités réalisées et décisions prises.....	5
2.3 Résultats obtenus	7
Annexes	8
Annexe 1 : Lettre au CSSDM au sujet du programme Aéro 2 au 2 ^e cycle.....	8
Annexe 2 : Consultation du PTRDI 2023-2026 et de l'acte d'établissement 2022-2023.....	10

1. Présentation du conseil d'établissement

1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

Nom et prénom	Titre (ex. : parent, personnel scolaire et fonction au conseil)	Mandat
Marilaine Bolduc-Jacob	Parent, présidente	2022-2024
Marie-France De Montigny	Personnel enseignant	2023-2024
Fatiha Djebbar	Direction par intérim	2024-01 au 2024-06
Isabelle Fumas	Parent	2023-2025
Maeva Gascon	Élève	2023-2024
Tahar Hanaya	Personnel enseignant	2023-2024
Sarah Jeaidi	Parent	2023-2025
Thuy Phuong La	Parent	2022-2024
Marie-Ève Lapointe	Membre de la communauté (Projet Harmonie)	2023-2024
Simon Laurent	Personnel enseignant	2023-2024
Nadine Leduc	Direction	2023-09 au 2023-12
Maëllie Maltais	Élève	2023-2024
Assia Meloua-Benzaba	Parent, déléguée au comité de parents	2022-2024
Leïla Moknine	Personnel enseignant	2023-2024
Mélanie Murphy	Personnel enseignant	2023-2024
Samir Nedjma	Parent, substitut au comité de parents	2023-2025
Nadia Outamant Jeniani	Parent	2022-2024
Mourida Zarraa	Personnel enseignant	2023-2024
Hadj Zitouni	Parent, vice-président	2023-2025

1.2 Liste des parents substitués

Nom et prénom
Halima Benbrahim
Étienne Bergeron
Salima Bounhar
Dominique Chandonnet
Rida Cherqui
Hortense Chopart
Mouloud Ouadouri
Long Vu

2. Bilan des activités du conseil d'établissement

2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date (jour-mois-année)	Type de séance préciser : ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc.
2023-10-03	Ordinaire
2023-11-14	Ordinaire
2024-01-23	Ordinaire
2024-02-21	Ordinaire
2024-03-19	Ordinaire
2024-05-07	Ordinaire
2024-06-04	Ordinaire

2.2 Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, actualisation, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs généraux			
Adoption du projet éducatif ¹			Adoption en 2022-2023
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	06-2024	Présentation de l'évaluation des résultats	Adoption en 2022-2023
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)	01-2024 06-2024	Directive ministérielle : cellulaires Approbation du code de vie 2024-2025	Code de vie conforme Approbation à l'unanimité
Approbation des contributions financières exigées	06-2024	Approbation avec le matériel didactique	Approbation à l'unanimité
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	06-2024	Approbation avec addendas et sous réserve de validation par le personnel enseignant	Approbation à l'unanimité
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	06-2024	Approbation sous réserve de validation par le personnel enseignant	Approbation à l'unanimité
Adoption des règles de fonctionnement des services de garde			S/O
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire	05-2024 06-2024	Résolution : révision de la position de la direction quant au report du voyage au Guatemala Réponse de la direction : maintien de la décision	Adoption à l'unanimité
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)			Aucun comité formé, mais collaboration avec l'OPP
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement	10-2023 01-2024 03-2024 06-2024	Résolution : consultation du CSSDM sur le PTRDI Centre Tétreaultville désigné comme centre de francisation de soir Réponse du CSSDM quant à l'occupation de locaux par le Centre Tétreaultville Obtention de données sur la fréquentation du Centre Tétreaultville	Voir annexe 2
Consultation sur les critères de sélection de la direction	11-2023	Résolution	Adoption à l'unanimité Formulaire du CSSDM
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité	06-2024	Information	Assemblée générale annuelle des parents Site internet de l'école Louis-Riel
Transmission de documents à l'intention des parents	09-2023	Information	Assemblée générale annuelle des parents Site internet de l'école Louis-Riel
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique	01-2024	Programmes locaux français 4 ^e et 5 ^e secondaires et mathématiques CST 4 ^e secondaire	Approbation à l'unanimité
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant	11-2023	Résolution	Achat supplémentaire d'un cahier
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et contenus des programmes d'études	10-2023 11-2023 01-2024 02-2024	Invitée : Marie-Claude Ouellet, directrice adjointe des services éducatifs au CSSDM	Aéro 2 : réponse du CSSDM Projet de réponse au CSSDM Projet de réponse au CSSDM

¹ D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions à réaliser.

	03-2024 05-2024	Résolution : réponse au CSSDM	Projet de réponse au CSSDM Adoption à l'unanimité Voir annexe 1
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité)			S/O
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	01-2024 01-2024 02-2024 03-2024	Présentation pour approbation Présentation du document simplifié pour approbation par courriel Présentation pour approbation Présentation avec modifications	Absence de proposeur et d'appuyeur Absence d'appuyeur Approuvée à l'unanimité
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)	10-2023 05-2024 Chaque séance	Résolution : démarche pour l'approbation des activités Voyages à Boston, à Cuba et au Guatemala Approbation du calendrier consolidé des activités éducatives proposées	Adoption à l'unanimité Adoption à l'unanimité Approbation à l'unanimité à chaque séance
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres)			S/O
Consultation des parents	06-2024	Appui du CÉ pour le sondage préparé par l'OPP	Automne 2024 : consultation quant au manque d'espace en partie dû à l'occupation de locaux par le Centre Tétreaultville
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves	02-2024 06-2024	Proposition de la présidence Consultation de tous les élèves	Réponse des élèves à la séance suivante
Pouvoirs liés aux services extrascolaires			
Organisation des services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)	03-2024	Dépôt : taux de participation aux activités extrascolaires	
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme			S/O
Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles			
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement			S/O
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)	11-2023	Résolution : 2 000 \$ en dépenses du fonds 9 pour frais de civilité	Adoption à l'unanimité
Adoption du budget annuel de l'établissement	11-2023 02-2024 06-2024	Résultat du budget 2022-2023 Présentation du budget 2023-2024 Adoption du budget pro forma 2024-2025	Adoption à l'unanimité
Autres activités réalisées (ex. : consultations, informations, projets spéciaux, etc.)			
Régie interne	10-2023	Résolution	Adoption à l'unanimité
Pour une amélioration des conditions d'enseignement	11-2023	Résolution proposée par le personnel enseignant	Adoption à l'unanimité
Point de service CPF 200	01-2024	Résolution proposée par le personnel enseignant	Adoption à l'unanimité
Ajout de périodes d'enseignement-ressource	03-2024	Résolution proposée par le personnel enseignant	Adoption à l'unanimité
Moratoire pour la fermeture des groupes CPF	06-2024	Résolution et pétition proposées par le personnel enseignant	Adoption à l'unanimité

2.3 Résultats obtenus

Sensibilisation du CSSDM à l'occupation prolongée de locaux par le Centre Tétreaultville et des répercussions sur l'école Louis-Riel engendrées par cette situation

Sensibilisation du CSSDM, par échange de lettres et en présence de la directrice adjointe des services éducatifs au CSSDM, à la demande de retirer de l'école Louis-Riel le programme Aéro 2 au 2^e cycle

Approbation du matériel didactique et d'usage personnel, incluant les contributions financières exigées aux parents

Approbation de voyages culturels et avis à la direction pour le maintien d'un des voyages reportés par la direction

Approbation du calendrier consolidé des activités éducatives proposées

Mise à jour et adoption des critères de sélection de la direction

Approbation de la grille-matières

Approbation du code de vie 2024-2025

Adoption du budget pro forma 2024-2025

Approbation des programmes locaux

Adoption d'un transfert de dépenses pour bonifier les frais de civilité

Adoption de quatre résolutions proposées par le personnel enseignant portant sur les conditions d'enseignement, l'enseignement-ressource et les classes de type cheminement particulier de formation

Annexes

Annexe 1 : Lettre au CSSDM au sujet du programme Aéro 2 au 2^e cycle

Montréal, le 7 mai 2024

Centre de services scolaire de Montréal
A/S Monsieur Benoit Thomas Directeur des services éducatifs

Objet : Réponse à la conclusion du CSSDM quant au programme de concomitance Aéro 2 au 2^e cycle du secondaire

Monsieur Thomas,

Nous vous remercions pour votre réponse à l'avis que le conseil d'établissement de l'école Louis-Riel a émis le 6 juin 2023 au sujet du programme de concomitance Aéro 2 au 2^e cycle du secondaire.

Bien que nous ayons voulu vous recevoir en personne, nous avons été ravis d'accueillir, à notre séance du 14 novembre 2023, Mme Marie-Claude Ouellet, directrice adjointe, section secondaire, aux services éducatifs du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM). Malgré ces échanges, beaucoup de nos préoccupations sont demeurées en suspens.

Vous aviez raison de souligner que les informations dont nous disposons sont incomplètes. Cependant, nous apprécions les clarifications et éléments d'informations complémentaires qui nous ont été transmis dans votre lettre et de vive voix, même si elles ne cernent pas tous les enjeux.

En effet, des questions qui avaient été prises en note par les services éducatifs n'ont toujours pas obtenu de réponse. C'est donc avec les données et autres éléments qui nous ont été transmis que nous prenons à nouveau position.

Après consultation des membres du conseil d'établissement 2023-2024, nous demandons à nouveau, à l'unanimité, le **retrait du programme de concomitance Aéro 2 au 2^e cycle du secondaire de l'école Louis-Riel**. Nous vous rappelons que notre conseil d'établissement a approuvé à sa séance du 2 mai 2023 l'abolition du programme particulier local Aéro 2, et ce, pour les élèves du 1^{er} cycle à partir de l'année scolaire 2024-2025.

Les enjeux soulevés dans l'avis qui vous a été précédemment transmis demeurent les mêmes. En plus de ce que nous avons affirmé lors de notre première communication, voici nos principaux constats :

- Dans votre réponse, vous faites état d'un manque de connaissance d'Aéro 2 et de ses visées, ainsi que des démarches entreprises pour en faire la promotion. Considérant ces démarches, nous nous expliquons difficilement la baisse des inscriptions au programme au fil des années.

- Les données des sondages administrés par le CSSDM en avril 2023 auprès des parents et des élèves présentent, selon nous, des biais majeurs. Aucune distinction n'a été faite entre les élèves de la 1^{re} à la 3^e secondaire en comparaison aux élèves de la 4^e et de la 5^e secondaire, ces derniers fréquentant l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM). De plus, les élèves de 5^e secondaire et leurs parents ont été exclus des sondages. Quant aux élèves diplômés, ils n'ont pas du tout été sondés alors qu'ils sont les mieux placés pour relater des impacts du programme sur leurs parcours scolaire et professionnel. Enfin, il n'y avait aucun moyen pour nous de savoir si les personnes en défaveur du programme étaient justement les élèves qui fréquentaient l'EMAM ainsi que leurs parents.
- Les données dont nous disposons ne sont pas encourageantes quant à la double diplomation, sur laquelle repose ce programme particulier. Sur les 46 élèves ayant complété le programme depuis le début de celui-ci, seulement 18, soit 39 % d'entre eux, ont obtenu leur diplôme d'études secondaires (DES) et leur diplôme d'études professionnelles (DEP). À la fin de l'année 2022-2023, 0 des 17 élèves avaient obtenu la double diplomation, probablement faute d'avoir pu compléter le programme avant la fin du secondaire.
- L'école Louis-Riel dispose déjà d'un programme particulier à vocation scientifique, Galilée. Ce programme vise l'élargissement des connaissances scientifiques, la promotion et la démythification des carrières scientifiques et l'initiation à la recherche scientifique. Nous nous questionnons quant à la pertinence d'offrir deux programmes à vocation scientifique dans une même école, surtout que le taux de réussite des élèves de Galilée est généralement meilleur que celui des élèves d'Aéro 2 (voir l'annexe jointe).

Ainsi, le conseil d'établissement de l'école Louis-Riel ne partage pas l'affirmation à l'effet que « ce programme demeure pertinent dans son offre institutionnelle » et qu'Aéro 2 n'est « aucunement remis en question ». Nous pourrions offrir des apprentissages et des activités en lien avec le domaine de l'aérospatial dans le cadre du programme Galilée sans passer par la double diplomation.

Par conséquent, nous vous soumettons cet avis pour que les services éducatifs du CSSDM retirent progressivement de l'école Louis-Riel le programme Aéro 2 au 2^e cycle, et ce, à compter de l'année scolaire 2025-2026 pour la 3^e secondaire, 2026-2027 pour la 4^e secondaire et 2027-2028 pour la 5^e secondaire. Ce retrait progressif a pour unique but de permettre aux élèves qui ont déjà commencé ce parcours de le terminer.

Si vous avez des questions, il nous ferait plaisir de vous accueillir la dernière séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire, soit le 4 juin 2024, afin que nous puissions échanger au sujet du retrait du programme Aéro 2 au 2^e cycle de l'école Louis-Riel.

En attente d'une réponse de votre part,

Marilaine Bolduc-Jacob
Présidente du conseil d'établissement 2023-2024
École Louis-Riel

Annexe 2 : Consultation du PTRDI 2023-2026 et de l'acte d'établissement 2022-2023

Section 1 : Informations sur l'établissement

1. Nom de l'établissement

254 École Louis-Riel

2. Date à laquelle la résolution sur le PTRDI et l'acte d'établissement a été adoptée par le Conseil d'établissement

2023-01-24

Section 2 : validation de l'acte d'établissement en vigueur pour l'année scolaire 2022-2023

Étape 1 : Lire avec le CÉ l'acte de votre établissement disponible par l'hyperlien sur la carte interactive du PTRDI.

Étape 2 : Lire avec le CÉ les articles suivants de la LIP : [...]

Étape 3 : Répondre à la question suivante :

3. Après avoir pris connaissance de l'acte d'établissement

Le CÉ confirme que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et il approuve l'acte d'établissement.

Section 3 : avis sur le PTRDI 2023-2026 en consultation

Étape 1 : Lire avec le CÉ le texte relatif à l'établissement scolaire dans le panneau de gauche de la carte interactive du PTRDI.

Étape 2 : Lire avec le CÉ ce que doit contenir le PTRDI et résumé ci-dessous. [...]

4. Le CÉ a pris connaissance du PTRDI 2023-2026 en consultation, et à cet égard :

Le CÉ a identifié des corrections à apporter.

5. Le CÉ a identifié des corrections nécessaires qui concernent l'un ou plusieurs de ces sujets :

Les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école ;

La destination autre que pédagogique des locaux ;

La capacité d'accueil ;

Les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.

6. Veuillez indiquer toutes les corrections à y apporter :

La capacité de l'école Louis-Riel étant à son maximum et la prévision de l'effectif augmentant, le CÉ demande la reprise des locaux actuellement occupés par le Centre Tétreaultville pour l'année scolaire 2024-2025.

7. S'il le souhaite, le CÉ peut également poser une question, donner une suggestion ou formuler un commentaire au sujet de leur établissement.

Considérant les programmes particuliers à l'école Louis-Riel, serait-il possible d'inclure les élèves extraterritoriaux dans la prévision de l'effectif scolaire.

Quelle est la capacité d'accueil de l'école Louis-Riel qui permettrait la reprise des locaux occupés par le Centre Tétreaultville?

Commentaires

8. Autres commentaires et suggestions en rapport avec cette forme de consultation (période, format, rétroaction souhaitée, question pour le BPGÉ...)

*Une pièce jointe suivra avec des informations supplémentaires en provenance de l'équipe-école.
Nous attendons une réponse du CSSDM avant la fin de la présente année scolaire.*